

Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2017/0821(CNS)
Procédure terminée	
Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal	
Sujet 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 7.30 Coopération policière, judiciaire et douanière en général	
Zone géographique Portugal	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Libertés civiles, justice et affaires intérieures	 CORRAO Ignazio Rapporteur(e) fictif/fictive  COELHO Carlos  GRAPINI Maria  HYUSMENOVA Filiz	24/01/2018
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Justice et consommateurs	Commissaire KING Julian	

Evénements clés			
10/11/2017	Publication de la proposition législative	13308/2017	Résumé
11/12/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2018	Vote en commission		
01/02/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0017/2018	Résumé
07/02/2018	Résultat du vote au parlement		
07/02/2018	Décision du Parlement	T8-0031/2018	Résumé
08/03/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0821(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/8/11680

Portail de documentation					
Document de base législatif		13308/2017	10/11/2017	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE616.632	17/01/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0017/2018	01/02/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0031/2018	07/02/2018	EP	Résumé

Acte final	
Décision 2018/397 JO L 071 14.03.2018, p. 0038	

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal

OBJECTIF: autoriser le Portugal à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules.

ACTE PROPOSÉ: Décision d'exécution du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: la [décision 2008/615/JAI du Conseil](#) relative à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, confère au Conseil des pouvoirs d'exécution pour arrêter les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite décision, en particulier en ce qui concerne la réception et la transmission de données à caractère personnel prévues par ladite décision.

La transmission de données à caractère personnel prévue par la décision 2008/615/JAI ne peut avoir lieu qu'après la mise en œuvre dans le droit national sur le territoire des États membres concernés par cette transmission des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées dans cette décision.

La [décision 2008/616/JAI du Conseil](#) prévoit que la vérification visant à établir que la condition relative à l'échange automatisé de données doit s'effectuer sur la base d'un rapport d'évaluation fondé sur i) un questionnaire élaboré par le groupe de travail concerné du Conseil portant sur chacun des échanges automatisés de données, ii) une visite d'évaluation et iii) un essai pilote.

Un rapport général d'évaluation, comprenant un résumé des résultats du questionnaire, de la visite d'évaluation et de l'essai pilote concernant les données relatives à l'immatriculation des véhicules a été présenté au Conseil.

Sur la base du rapport général d'évaluation qui lui a été présenté, le Conseil a conclu, le 12 octobre 2017, que le Portugal avait pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées à la décision 2008/615/JAI.

CONTENU: le projet de décision d'exécution du Conseil vise, aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules, à autoriser le Portugal à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI.

Le Royaume-Uni et l'Irlande participent à l'adoption de la décision proposée.

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté, suivant la procédure de consultation, le rapport d'Ignazio CORRAO (EFD, IT) sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement approuve le projet du Conseil visant à autoriser le Portugal à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI, aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules.

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 58 contre et 25 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal.

Le Parlement a approuvé le projet du Conseil.